

# Fiche de Données de Sécurité selon Règlement (CE) 1907/2006






concue: 09.03.2009  
mise à jour: 25.02.2016

© by Wapotec GmbH

## Section 1 Identification du produit et de la société

- 1.1 Identificateur de produit **HydroXan®**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Utilisation identifiée Oxydant
- 1.3 Fournisseur TCDO Produktionsgesellschaft mbH  
Carola-Blome-Str. 7  
A-5020 Salzburg  
Tel: +43 662 4343420  
Fax: +43 662 4343423
- 1.4 Compétent M. G. Weiss  
Email: [office@wapotec.at](mailto:office@wapotec.at)
- 1.5 N° de téléphone d'urgence +43 662 4343420  
Heures de bureau:  
Lundi – Jeudi: 8.00 – 16.00 h, Vendredi: 8.00 – 12.00 h  
Centre antipoison Vienne :  
+43 1 406 43 43, disponible 0 - 24h

## Section 2 Identification des dangers

- 2.1 Classement de la substance ou de la mixture.
-  selon Règlementation (CE) 1272/2008
- Non applicable.  
Le produit est classé non dangereux.
- 2.2 Éléments d'identification
-  selon Règlementation (CE) 1272/2008
- Non applicable.  
Le produit est classé non-dangereux selon Règlementation (CE) 1272/2008.
-  Composants déterminants les dangers pour étiquetage
- Non applicable.
- 2.3 Dangers particuliers
- Produit du dioxyde de chlore au contact avec des acides concentrés.

## Section 3 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
-  Description

Complexe tétrachlorodécaoxyde (Anion-TCDO), solution aqueuse

CAS N° 92047-76-2

ELINCS-N° 420-970-2

Numéro de registre 01-0000016753-67-0001

Composants dangereux

Aucuns.

## Section 4

### Dispositifs de premiers secours

4.1

Description des dispositifs de premiers secours

Consulter un médecin en case de malaise.

Pas d'administrations en cas d'inconscience ou de crampes.

Changer immédiatement des vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau les vêtements mouillés avec le produit.

#### ☉ Après inhalation

Normalement aucun effet.

Approvisionnement en air frais, consulter un médecin en case de malaise.

En cas d'inconscience mise et transport en position de récupération.

#### ☉ Après contact avec la peau

Après contact avec la peau se laver abondamment à l'eau et au savon.

Changer immédiatement des vêtements contaminés.

Consulter un médecin en case de malaise.

#### ☉ Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux les rincer immédiatement pendant 10 à 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. En cas d'irritation des yeux consulter un médecin.

#### ☉ Après ingestion

Rincer la bouche à l'eau froide.

Après ingestion boire (100 – 150 ml) d'une solution d'acide ascorbique à pré-dilue (1-2%) en première mesure. En outre boire de l'eau en grande quantité. Consulter immédiatement un médecin.

4.2

Symptômes et effets survenant aigus et retardés les plus importants

Autres informations non disponibles.

4.3

Indications sur l'aide médical immédiatement ou traitement spéciaux

Les symptômes et l'état général sont à juger par un médecin dépendant de l'état du patient.

**Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction appropriés
- Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
- Aucuns.
- 5.2 Dangers particuliers provenant de la substance ou de la mixture
- Aucuns connus.
- 5.3 Danger particulier
- Equipement de protection spéciale : Appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection fermée

**Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Mesures des précautions personnelles, combinaisons de protection et procédures applicables en case d'urgence
- Accès limité à la zone concerné jusqu' à la fin de nettoyage.  
Porter des combinaisons de protection applicables.  
Approvisionnement en air frais. Eviter le contact avec la substance.
- 6.2 Mesures pour la protection de l'environnement
- Ne pas laisser pénétrer non-dilué aux égouts/eaux de surface/eaux souterrains
- 6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage
- Diluer abondamment à l'eau et éliminer comme eau usée (sauf en cas de prescriptions techniques et légales), fort pouvoir d'auto nettoyage.
- 6.4 Référence aux autres sections.
- Mesure de protection voir section 8
- Elimination voir section 13

**Section 7 Stockage et manipulation**

- 7.1 Mesures de protection pour un maniement sécuritaire
- Aucune mesure de précaution particulière nécessaire pour la manipulation, le stockage, le transport et en cas d'incendie des solutions dilués à 10g TCDOO/l max. ou des solvants plus dilués à l'eau (1 :100 - 1 :1000)
- 7.2 Condition d'un stockage sécuritaire en considérant des intolérances
- Protection contre les incendies et d'explosions
- Aucune mesure de protection particulière nécessaire. Ne pas fumer.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Pas d'exigence particulière aux lieux de stockage.  
A conserver dans le récipient d'origine non fermé hermétique scellé.  
Ne pas stocker avec des acides et des produits de chlore.

☉ Intolérances de matériel.

Aucune Intolérance connue.

☉ Température de stockage recommandé +5 à +35 °C, protégé du soleil

☉ VbF classe Non applicable

7.3 Utilisations finales spécifiques

Oxydant



## Section 8 Limitation et surveillance de l'exposition/protection individuelle

8.1 Limites d'exposition

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances avec des valeurs limites à surveiller à la place de travail.

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

☉ Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation des chimiques.

Éviter le contact avec la nourriture et les boissons.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de travail.

Éviter les contacts avec les yeux et la peau.

Éviter l'inhalation des vapeurs/aérosols. Changer immédiatement des vêtements contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Protection préventive de la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

☉ Protection respiratoire

Pas nécessaire.

☉ Protection des mains

Pas nécessaire.

☉ Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

☉ Protection du corps

Équipement de protection individuel approprié.

☉ Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.



## Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1	Indications sur les caractéristiques fondamentales physiques et chimiques	
	● Etat de la matière	Liquide
	● Couleur	Vert tilleul à incolore
	● Odeur	Propre à l'espèce, ne pas déplaisant
	● Seuil olfactif	Aucune information disponible
	● Valeur ph	8,2 – 8,4 appr.
	● Point de fusion	-11 °C
	● Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	102,6 °C
	● Point d'inflammation	N. a.
	● Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible
	● Auto-inflammabilité	n. a. (la substance active existant seulement dans une solution aqueuse)
	● Limite supérieure d'explosivité	Aucune information disponible
	● Limite inférieure d'explosivité	Aucune information disponible
	● Pression de vapeur (25°C)	2,7 kPa
	● Densité (20°C)	1,099 g/cm <sup>3</sup>
	● Solubilité dans l'eau (20°C)	Soluble, miscible à loisir.
	● Coefficient de distribution octanol-eau	Aucune information disponible
	● Température d'ignition	Aucune information disponible
	● Température de décomposition	Aucune information disponible
	● Viscosité (20°C)	1,1 mPas
	● Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	● Propriétés oxydantes	Oxydant
9.2	Autres indications	
	● Tension de surface	79,5 Nm / 20 °C

## Section 10 Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité
	Aucune réaction dangereuse en cas d'utilisation conforme à l'usage.
10.2	Stabilité chimique
	Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme à l'usage.








- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  
En contamination avec des acides concentrés, il peut se produire du bioxyde de chlore.
- 10.4 Conditions à éviter  
Eviter des températures extrêmes.
- 10.5 Matières incompatibles  
Eviter le contact avec des acides et d'autres produits de chlore.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux  
En cas d'utilisation non conforme à l'usage et de contamination avec des acides concentrés, il peut se produire du bioxyde de chlore.

---




---

## Section 11 Informations toxicologiques

- 11.1 Indications sur des effets toxicologiques
-  Valeurs LD/LC50 des composants individuels déterminantes pour la classification  
TCDO:  
DL<sub>50</sub> (rat) 4,58ml/kg (poids vif) (24 heures)  
DL<sub>50</sub> (lapin) négative: l'application d'une solution à 10% ne provoque aucune irritation conjonctivale  
Selon l'estimation de l'Etat-Sub-Committee for Toxicology
    - classifié « non irritant » (LC<sub>50</sub>(96h) > 1000 ppm)
    - concentré : irritation conjonctivale très légère jusqu'à 24 heures après l'application
  -  Effet primaire d'irritation :  
Peau: classé « non-irritant »  
Yeux : classé « non-irritant »
  -  Sensibilisation  
Aucune action de sensibilisation connue.
  -  Cancérogénicité  
Le produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égal ou plus de 0,1%, énumérés carcinogène à l'Agence pour la Recherche de Cancer (IARC) ou à la Conférence Américaine pour l'Hygiène Industrielle (ACGIH)
  -  Mutagénicité  
Ce produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égale ou supérieure à 0,1% énumérés mutagènes.
  -  Toxicité pour la reproduction  
Ce produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égale ou supérieure à 0,1% énumérés toxiques pour la reproduction.
  -  Autres indications  
Aucune action toxicologique sur les cellules de la peau (kératinozytes).  
La mixture a été classée selon les procédures de calcul de Réglementation CLP (CE) 1272/2008 Annexe I.






## Section 12 Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Des études éco toxicologiques n'ont pas été effectuées sur le produit elle-même. La mixture a été classée selon les procédures de calcul de Réglementation CLP (CE) 1272/2008 Annexe I.  
En cas de dilution correspondante, ce produit n'entraîne aucun préjudice sur l'environnement.
-  Toxicité aquatique des composants individuels:
- TCDO:
- Toxicité aquatique aiguë pour les poissons:  
LC<sub>50</sub> (96/h) > 1000 mg/l truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
- Toxicité aquatique aiguë pour la daphnie:  
EC50 (24 h): 1210 mg/l – Daphnie magna
- Toxicité pour les algues:  
EC50 (72 h): environ 430 mg/l – *Scenedesmus subspicatus*  
NOEC (72 h) > 80 mg/l – *Scenedesmus subspicatus*
- 12.2 Persistance et biodégradabilité
- Pas de données disponibles
- 12.3 Potentiels de bioaccumulation
- Pas de données disponibles
- 12.4 Mobilité dans le sol
- Pas de données disponibles pour le produit même
- 12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB
- Pas de données disponibles pour le produit même.
- 12.6 Autre effets nocifs
- Ne pas laisser pénétrer le produit non-dilué aux eaux souterrains/ eaux de surface/ égouts.



## Section 13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Diluer abondamment avec de l'eau. Peut être évacué directement dans les eaux usées (sauf en cas de prescriptions chimiques et légales).
-  Numéro de la clé de déchets
- Non applicable.
-  Descriptif des déchets
- Non applicable.
-  Catalogue des déchets Européens
- La clé de déchets est liée à la source et peut conduire à une classification différente. La

décision sera prise par le dernier utilisateur.

 Emballages contaminés

Recommandation: Vider complètement le récipient, bien le rincer à l'eau abondante et l'alimenter à une entreprise professionnelle pour le reconditionnement, le recyclage ou l'élimination des déchets.




---

## Section 14 Information relatives au transport

	Classifié non dangereux selon les réglementations de transport pour le transport par route maritime et aérien
14.1	Numéro UN Non applicable
14.2	Désignation d'expédition selon UN Non applicable
14.3	Classe de transport dangereux Non applicable
14.4	Groupe d'emballage Non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement Non applicable
14.7	Transport en vrac selon annexe II de l'Accord MARPOL 73/78 et selon IBC-code Non applicable


---

## Section 15 Législation

15.1	<p>Réglementations de sécurité, législation spécifique à la santé et la protection de l'environnement pour la substance ou le mélange</p> <p>Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences selon Règlementation (CE) 1907/2006. Le mélange est classé selon la méthode de calcul selon règlement (CE) 1272/2008 Annexe I.</p> <p><b>Réglementation nationale :</b></p> <p>Autriche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> ChemG 1996- amendement 2011. Cette mixture (cette préparation) est classé non-dangereuse selon la loi Autrichienne Chemikaliengesetz 1996- amendement 2011.</li> <li> Classification selon VbF – Règlementation pour liquides inflammables (BGBl 1991/240) Ce produit est classifié non-inflammable selon VbF.</li> </ul> <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Classe de la pollution des eaux conformément à VwVwS (règlement de gestion des</li> </ul>
------	--



substances dangereuses pour l'eau) de 17.05.1999 /Annexe 4.  
 WGK 1 (faible risque pour les eaux)

-  Ordonnance sur les accidents majeurs  
 Ordonnance sur les accidents majeurs, annexe: Non mentionné.

15.2

Evaluation de sécurité chimique

Ce mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité chimique.

## Section 16

## Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Le produit est seulement décrit en termes des exigences de sécurité. Comme les potentiels de risques inconnus ne peuvent pas être complètement exclus, les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques doivent être respectées, le produit est autorisé ne que pour l'usage décrite précédemment à la section 1.

Le calcul de la classification selon la réglementation (CE) 1272/2008 est basé sur la classification de composants individuels selon Annexe VI de la réglementation (CE) 1272/2008, selon les instructions du fabricant et complétées de la base de données des substances dangereuses et ainsi que de l'AEPC.

Phrases-H pertinents

Non applicable

Catégories des dangers pertinents

Non applicable

Édition

N° 4 remplace les versions précédentes  
 Modifications: 2, 3.2, 4.1, 9.1, 9.2, 12.1, 15

Conception

UmEnA GmbH (<http://www.umena.at>)

Traduction

WAPOTEC GmbH

Abréviations

n. a. non applicable  
 PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)  
 vPvB (très persistante et très bioaccumulable)  
 (AEPC) Agence européenne des produits chimiques  
 ((<http://www.echa.eu>))